

Le soutien à la mobilité est inscrit comme priorité dans la stratégie internationale de l'université Le Havre Normandie. L'attribution de toute aide est conditionnée par une inscription à l'université Le Havre Normandie et en fonction de critères.

Le Service des Relations Internationales de l'université Le Havre Normandie gère les différents dispositifs de bourses de mobilité : le dispositif national AMI, l'allocation Erasmus+ et le dispositif universitaire de soutien à la mobilité.

AMI : Aide à la Mobilité Internationale du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - (séjours d'études uniquement)

Ce dispositif est destiné aux étudiants boursiers sur critères sociaux. *

- Pour un départ dans le cadre du programme Erasmus+ : 4 mensualités de 400€, soit 1600€, pour une année ou 2 mensualités de 400€, soit 800€, pour un semestre ;
- Pour un départ hors Europe : 6 mensualités de 400€, soit 2400€, pour une année ou 3 mensualités de 400€, soit 1200€.

Erasmus+ (pour études) :

Le programme Erasmus+ permet d'attribuer une allocation aux étudiants de toutes nationalités qui effectuent une mobilité pour études, hors pays d'origine. Les montants sont répartis comme suit :

- 310€ par mois pour les pays du groupe 1 ;
- 260€ par mois pour les pays du groupe 2 ;
- 200€ par mois pour les pays du groupe 3.

Dispositif de soutien à la mobilité de l'université Le Havre Normandie - (pour études)

En complément des dispositifs précités, l'université Le Havre Normandie a mis en place un dispositif de soutien à la mobilité.

Pour bénéficier de ce dispositif, il faut obligatoirement avoir un quotient familial inférieur à 30 000€. Pour cela, vous devez vous référer à l'avis d'imposition de vos parents ou du vôtre si vous n'êtes pas rattaché fiscalement à vos parents.

Les revenus à prendre en considération pour ce calcul sont les revenus indiqués sur l'avis d'imposition sur le revenu le plus récent.

Le quotient familial est obtenu en divisant le revenu fiscal de référence par le nombre de part fiscale du foyer fiscal et ne doit pas dépasser 30 000 €.

L'aide forfaitaire est répartie comme suit :

- Pour un départ dans le cadre du programme Erasmus+ : 350€ pour une année ou 175€ pour un semestre ;
- Pour un départ hors Europe : 1000€ pour une année ou 500€ pour un semestre.

En complément de ces dispositifs, la Région Normandie a mis en place le dispositif PASS MONDE pour accompagner financièrement les étudiants partis à l'étranger pour études ou stages dans le cadre de leur cursus universitaire. (Ce dispositif est géré par la Région Normandie).

Pour bénéficier de cette bourse, il faut être domicilié (foyer fiscal) en Normandie, avoir un quotient familial (revenu fiscal de référence/nombre de parts) inférieur à 30 000 €. Les étudiants doivent faire une demande en ligne **avant leur départ** sur le site : <https://passmonde.normandie.fr/>

Les étudiants dont le foyer fiscal est hors Normandie doivent se renseigner directement auprès de leur région pour connaître leurs dispositifs d'aide à la mobilité.

**Ces aides sont cumulables avec la bourse sur critères sociaux du Crous qui est maintenue durant la mobilité. Certains étudiants peuvent devenir boursier ou changer d'échelon.*

ATTENTION : les aides à la mobilité ne couvrent pas tous les frais de séjour à l'étranger et les versements des bourses sont effectués en cours de mobilité. Il appartient à l'étudiant de prévoir un budget réaliste pour le financement total de sa mobilité et d'avoir les fonds nécessaires pour financer les premiers mois.